

ANNEXE 6 - Signaux sonores

I. SONORITÉ DES SIGNAUX

Les prescriptions relatives à la sonorité des signaux figurent à l'annexe à la résolution n° 61, amendée, "Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure".

II. CONTRÔLE DU NIVEAU DE PRESSION ACOUSTIQUE

Les prescriptions relatives au contrôle du niveau de pression acoustique figurent à l'annexe à la résolution n° 61, amendée, "Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure".

III. SIGNAUX SONORES À UTILISER PAR LES BATEAUX

Les signaux sonores autres que les coups de cloche et le signal tritonal doivent être constitués par l'émission d'un son ou de plusieurs sons consécutifs ayant les caractéristiques suivantes:

- a) son bref: son d'une durée d'environ une seconde;
- b) son prolongé: son d'une durée d'environ quatre secondes.

Entre deux sons consécutifs, l'intervalle doit être d'environ une seconde, sauf pour le signal "une série de sons très brefs" qui doit comporter au moins six sons d'une durée d'un quart de seconde environ chacun, entrecoupés de silences de même durée.

A. Signaux généraux

	1 son prolongé	"Attention"	
	1 son bref	"Je viens sur tribord"	
	2 sons brefs	"Je viens sur bâbord"	
	3 sons brefs	"Je bats en arrière"	
	4 sons brefs	"Je suis incapable de manœuvrer"	
	Répétés, 1 son bref et 1 son prolongé	"N'approchez pas"	
	Série de sons très brefs	"Danger imminent d'abordage"	
	Sons prolongés répétés	"Signaux de détresse"	Article 4.04

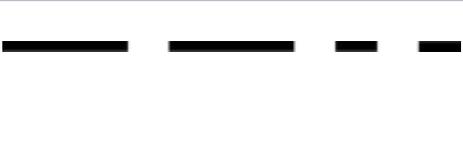
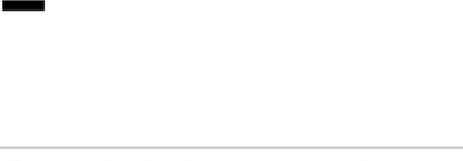
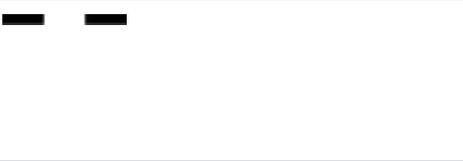
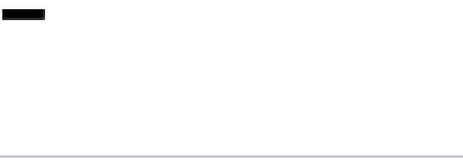
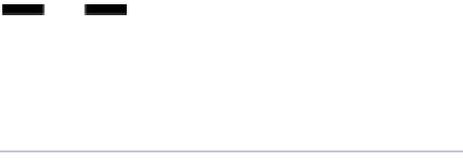
			
Coups de cloche			

B. Signaux de rencontre

<i>Demande de croisement à bâbord</i>			
—	1 son bref du montant	"Je veux croiser à bâbord"	Article 6.04, paragraphe 5
—	1 son bref de l'avalant	"D'accord, croisez à bâbord"	Article 6.04, paragraphe 6
— —	2 sons bref de l'avalant	"Pas d'accord, croisez à tribord"	Article 6.05, paragraphe 3
— —	2 sons bref du montant	"D'accord, je croiserai à tribord"	Article 6.05, paragraphe 4
<i>Demande de croisement à tribord</i>			
— —	2 sons bref du montant	"Je veux croiser à tribord"	Article 6.04, paragraphe 5
— —	2 sons bref de l'avalant	"D'accord, croisez à tribord"	Article 6.04, paragraphe 6
—	1 son bref de l'avalant	"Pas d'accord, croisez à bâbord"	Article 6.05, paragraphe 3
—	1 son bref du montant	"D'accord, je croiserai à bâbord"	Article 6.05, paragraphe 4

C. Signaux de dépassement

<i>Demande de dépassement du rattrapé à bâbord</i>
--

	2 sons prolongés suivis de 2 sons brefs du rattrapant	"Je veux dépasser à votre bâbord"	Article 6.10, paragraphe 2
	1 son bref du rattrapé	"D'accord, déterminez à mon bâbord"	Article 6.10, paragraphe 3
	2 sons bref du rattrapé	"Pas d'accord, déterminez à mon tribord"	Article 6.10, paragraphe 4
	1 son bref du rattrapant	"D'accord, je passerai à votre tribord"	Article 6.10, paragraphe 4
<i>Demande de dépassement du rattrapé à tribord</i>			
	2 sons prolongés suivis de 1 son bref du rattrapant	"Je veux dépasser à votre tribord"	Article 6.10, paragraphe 2
	2 sons bref du rattrapé	"D'accord, déterminez à mon tribord"	Article 6.10, paragraphe 3
	1 son bref du rattrapé	"Pas d'accord, déterminez à mon bâbord"	Article 6.10, paragraphe 4
	2 sons bref du rattrapant	"D'accord, je passerai à votre bâbord"	Article 6.10, paragraphe 4
<i>Impossibilité de dépassement</i>			
	5 sons bref du rattrapé	"On ne peut me dépasser"	Article 6.10, paragraphe 5

D. Signaux de virage

	1 son prolongé suivi d'un son bref	"Je vais virer sur tribord"	Article 6.13, paragraphe 2
	1 son prolongé suivi de 2 sons brefs	"Je vais virer sur bâbord"	Article 6.13, paragraphe 2

E. Ports et voies affluentes: entrée et sortie, sortie suivie d'une traversée de la voie principale

E.1 Signaux d'entrée et de sortie des ports et des voies affluentes

	3 sons prolongés suivis d'un son bref	"Je vais me diriger sur tribord"	Article 6.16, paragraphe 2
	3 sons prolongés suivis de 2 sons brefs	"Je vais me diriger sur bâbord"	Article 6.16, paragraphe 2

E.2 Signaux de traversée après l'entrée dans la voie principale

	3 sons prolongés	"Je vais traverser"	Article 6.16, paragraphe 2
--	------------------	---------------------	----------------------------

suivi le cas échéant, avant la fin de la traversée, par:

	1 son prolongé suivi d'un son bref	"Je vais me diriger sur tribord"	Article 6.16, paragraphe 2
	1 son prolongé suivi de 2 sons brefs	"Je vais me diriger sur bâbord"	Article 6.16, paragraphe 2

F. Signaux par visibilité réduite

(a) Bateaux navigant au radar

	i) Bateaux avalants à l'exception des menues embarcations	Signal tritonal répété aussi souvent que nécessaire	Article 6.32, paragraphe 4 (a)
	ii) Bateaux montants isolés	1 son prolongé	Article 6.32, paragraphe 4 (c)

(b) Bateaux ne navigant pas au radar

	i) Tout bateau isolé	1 son prolongé répété à intervalles d'une minute au plus	Article 6.33, paragraphe 1 (b)
	ii) Bacs ne naviguant pas au radar	Un son prolongé suivi de quatre sons brefs; ce signal sonore doit être répété à intervalles d'une minute au plus	Article 6.33, paragraphe 2